



Programmes de langues

Programmes, cours et politiques de l'Université

2016-2017

Renseignements sur la publication

Publié par

Gestion de l'effectif étudiant

Université McGill
3415, rue McTavish
Montréal (Québec) H3A 0C8
CANADA

Contenu intégral © 2016 Université McGill. Tous droits réservés, y compris toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit.

L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant ou en annulant certains cours ou programmes, et ce, sans avis préalable.

Certains cours ne sont pas offerts chaque année et des changements ultérieurs à la présente publication sont possibles. Pour connaître les plus récents renseignements sur les cours offerts, consultez l'horaire des cours sur Minerva à https://horizon.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p_disp_dyn_sched.

- 1 Les langues à l'École d'éducation permanente, page 7
 - 1.1 Au sujet de Langues et communication interculturelle, page 7
 - 1.2 Coordonnées, page 7
 - 1.3 Personnel administratif, Langues et communication interculturelle, page 7
- 2 Programmes de langue anglaise, page 8
 - 2.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel, page 8
 - 2.2 Certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle (Sommaire), page 8
 - 2.2.1 Certificat de compétence — anglais pour la communication professionnelle (30 unités) , page 8
 - 2.2.2 Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : règlements universitaires, page 9
 - 2.2.3 Certificat de compétence – anglais pour la communication professionnelle : test de classement, page 10
 - 2.2.4 L'unité des Langues et communication interculturelle : formation sur mesure en langue anglaise, page 11
 - 2.3 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais – langue et culture (Sommaire), page 11
 - 2.3.1 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais — langue et culture (160 EUC) , page 11
 - 2.3.2 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais – langue et culture : Règlements universitaires, page 12
 - 2.3.2.1 Critères d'admission, page 12
 - 2.3.2.2 Formalités d'admission, page 12
 - 2.3.2.3 Exigences du programme, page 12
 - 2.3.2.4 Conditions relatives à l'obtention du certificat de compétence en anglais – langue et culture de McGill, page 12
 - 2.3.3 Tests de classement pour le certificat de compétence en anglais - langue et culture, page 12
 - 2.3.4 Étudiants étrangers, page 12
 - 2.3.5 Hébergement, page 13
 - 2.4 Certificat de compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle (Sommaire), page 13
 - 2.4.1 Certificat de compétence en anglais écrit pour la communication professionnelle (48 UEC) , page 13
 - 2.5 Certificat en enseignement de l'anglais pour les enseignants parlant d'autres langues (TESOL) (12 UEC) , page 14
- 3 Programmes de langue française, page 14
 - 3.1 Perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement sur le plan académique ou culturel, page 14
 - 3.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle (Sommaire), page 14
 - 3.2.1 Certificat de compétence — français pour la communication professionnelle (30 unités) , page 14
 - 3.2.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle : Règlements universitaires, page 16
 - 3.2.3 Certificat de compétence - français pour la communication professionnelle : Test de classement, page 16
 - 3.2.4 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle : Formation sur mesure en langue française, page 17
 - 3.3 Programme intensif de français : certificat de compétence en français - langue et culture (Sommaire), page 17
 - 3.3.1 Programme intensif de français : certificat de compétence en français — langue et culture (100 EUC) , page 17
 - 3.3.2 Programme intensif de français : certificat de compétence en français – langue et culture : Règlements universitaires, page 18
 - 3.3.2.1 Critères d'admission, page 18
 - 3.3.2.2 Formalités d'admission, page 18
 - 3.3.2.3 Exigences du programme, page 18
 - 3.3.2.4 Conditions relatives à l'obtention du certificat de compétence en français - langue et culture de McGill, page 18
 - 3.3.3 Tests de classement pour le certificat de compétence en français - langue et culture, page 19

1 Les langues à l'École d'éducation permanente

1.1 Au sujet de Langues et communication interculturelle

Souhaitez-vous progresser dans votre carrière ou à l'école ? Aimerez-vous vous intégrer davantage au sein de la société québécoise ou être admissible à certains programmes de McGill ? Grâce à des chargés de cours dynamiques et un milieu d'apprentissage stimulant, l'École d'éducation permanente propose des méthodes éprouvées pour le développement d'habiletés linguistiques. Des milliers de professionnels actifs, de nouveaux montréalais et étudiants provenant de plus de 60 pays peuvent témoigner à quel point nos programmes de langues ont joué le rôle d'un catalyseur dans leur vie.

Les personnes intéressées par des programmes d'immersion dans plusieurs langues, y compris le **français**, l'**anglais** et l'**espagnol**, à temps plein ou à temps partiel, peuvent s'inscrire à plusieurs cours et programmes. En plus des cours réguliers de langue seconde, nous offrons une formation sur mesure en anglais, en français ou en espagnol visant des groupes appartenant autant à la communauté locale qu'internationale. Ces programmes spéciaux, élaborés sur mesure, ont pour but de répondre aux besoins particuliers en langues et en communication de sociétés, organisations, agences gouvernementales ou établissements publics ou privés.

Peu importe vos besoins en langues, nous avons fait nos preuves dans l'atteinte de résultats exceptionnels.

1.2 Coordonnées

Langues et communication interculturelle
688, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1181
Montréal QC H3A 3R1

Téléphone : 514-398-1212

Télécopieur : 514-398-1769

Courriel : language.conted@mcgill.ca

Site web : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/propos-de-leep/unites-de-formation/langues-et-communication-interculturelle

1.3 Personnel administratif, Langues et communication interculturelle

Personnel administratif

Firas Alhafidh; B.A. (Jordanie), M.A. (Chili), D.E.A. (Espagne)

Effie Dracopoulos; B.A. (C'dia), M. Éd. (TÉLUQ)

Kevin Callahan; B.A. (Tor.), M.A. (C'dia), Cert. TESL (McG.)

Nadine Wielgopolski; B.A. (Ott.), M. Ed. (Ott.)

Kevin Stanley; B.A. (Vic., C-B), M.A. (C'dia)

Margaret Levey; B.A. (McG.), M.A. (C'dia)

Manon Gadbois; B.A. (UQAM), M.A. (Montr.)

Emmanuelle Guidez; B.A., M.A. (France)

Marie-Claude Beauchamp; B.A., M.A., B. Éd. (McG.)

Verena W

Directeur

Directrice associée

Coordonnateur principal de programme, Programmes d'anglais

Chargée de cours, Élaboration de partenariats et programmes en ligne

Coordonnateur des études, Intégration de la technologie de l'apprentissage

Coordonnatrice de programme, Programme d'anglais à temps partiel

Coordonnatrice de programme, Programme de français à temps partiel et projets spéciaux

Coordonnatrice de programme, Programme intensif de français et projets spéciaux

Coordonnatrice des études, Programmes de langues

Administratrice de programme

Personnel administratif

Katherine-Marie Albisi

Coordonnatrice administrative

Mariana Diez Bedoya

Coordonnatrice administrative

À préciser

Coordonnateur administratif

Veillez consulter les dernières mises à jour des programmes et des cours offerts sur notre site [Web à](#)

Le programme mène, sous certaines conditions, au certificat de compétence - anglais pour la communication professionnelle. Voir Voir École d'éducation

2.2.4 L'unité des Langues et communication interculturelle : formation sur mesure en langue anglaise

L'unité des *Langues et communication interculturelle* de l'Université McGill propose une formation sur mesure en langue anglaise à des fins professionnelles ou de formation.

Nos programmes élaborés sur mesure permettent de répondre à des besoins spécifiques en langue et en communications de communautés locales et internationales. Nous invitons les personnes appartenant aux groupes suivants à s'inscrire à nos programmes :

- Employés d'entreprises, d'agences gouvernementales, d'organismes et d'établissements divers;
- Professeurs aux niveaux primaire, secondaire ou du cégep, ainsi que les enseignants au niveau universitaire nécessitant l'anglais pour enseigner;
- Autres professionnels faisant usage de l'anglais en milieu de travail ou qui en auront éventuellement besoin;
- Diplômés d'écoles secondaires ou étudiants à l'université.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Internet :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/propos-de-l'eeep/unites-de-formation/langues-et-communication-interculturelle.

2.3 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais – langue et culture (Sommaire)

Le certificat de compétence en anglais – langue et culture a été conçu afin d'offrir une formation intégrée et approfondie en anglais langue seconde ou anglais langue étrangère. Ce certificat comporte huit niveaux (de débutant à avancé).

2.3.1 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais — langue et culture (160 EUC)

Ce certificat comprend des objectifs d'apprentissage précis ainsi que des stratégies pédagogiques propres à chacun des niveaux pour apprendre à lire, à écrire, à comprendre et à parler l'anglais ainsi que des modules culturels spéciaux dans certains niveaux. Ce programme vise l'acquisition de compétences en langue et en communications ainsi que des connaissances pragmatiques et socioculturelles essentielles afin de permettre aux étudiants de s'intégrer dans un environnement professionnel, universitaire et social anglophone.

En classe et au laboratoire de langue, les professeurs consacrent du temps au développement et aux besoins linguistiques spécifiques de chaque étudiant. Une clinique de phonétique corrective permet à ceux qui le désirent de travailler cet aspect particulier de l'apprentissage de l'anglais. Des groupes peu nombreux permettent aux étudiants de profiter au maximum de l'enseignement et de partager une expérience unique d'apprentissage avec des camarades de classe qui viennent de partout dans le monde. L'horaire des cours est de 9 h 30 à 15 h 30, du lundi au vendredi. Six sessions de cours sont offertes chaque année tout au long des trimestres d'été, d'automne et d'hiver.

Nous offrons huit niveaux d'apprentissage, de débutant à avancé. Le niveau d'entrée de l'étudiant sera déterminé par les résultats au test de classement qui a lieu environ une semaine avant le début des cours. La réussite des deux niveaux avancés avec une note minimale de B- (65 %) permet l'admissibilité au certificat de compétence en anglais - langue et culture. Ce programme satisfait aux critères linguistiques d'admission aux programmes de premier cycle ainsi que d'études supérieures de l'Université McGill.

Le paiement intégral des droits de scolarité pour une session doit accompagner la demande d'admission au programme. Les droits applicables aux sessions suivantes pourront être acquittés ultérieurement, aux dates indiquées par l'Université. Les droits de scolarité ne couvrent pas les coûts relatifs au matériel pédagogique, à l'assurance-maladie, au transport, à l'hébergement ni aux sorties de classe. Veuillez noter que le règlement par carte de crédit n'est accepté qu'en personne. (Les paiements par téléphone ou courrier ne sont pas acceptés). Les demandes d'admission peuvent être envoyées aux Services aux clients par courrier, télécopieur, ou service de messagerie.

Structure du programme

2.3.2 Programme intensif d'anglais : certificat de compétence en anglais – langue et culture : Règlements universitaires

2.3.2.1 Critères d'admission

- Les étudiants doivent être âgés de 18 ans et plus;
- Les étudiants doivent avoir complété leur diplôme de fin d'études secondaires ou l'équivalent;
- Les étudiants doivent passer un test de classement afin d'évaluer leur niveau de connaissance. Ce test est valide pour une période maximale d'une (1) année. Au-delà de cette période, les étudiants sont tenus de passer le test à nouveau.

2.3.2.2 Formalités d'admission

Pour s'inscrire au *certificat de compétence en anglais – langue et culture*, les étudiants doivent remplir un formulaire d'inscription et le retourner accompagné, comme suit :

- du montant des droits d'admission (80,72 \$ CA – non remboursables et sujets à changement sans préavis) et des droits de scolarité en devises canadiennes. Le règlement peut être fait par Visa ou MasterCard, par chèque visé ou par mandat libellé à l'ordre de l'Université McGill;
- d'une pièce d'identité (passeport ou certificat de naissance). Le candidat doit être âgé de 18 ans ou plus;
- d'un diplôme de fin d'études secondaires ou l'équivalent;
- du paiement, pour toutes les sessions, de l'assurance-maladie auprès de la Croix Bleue (pour les étudiants étrangers).

L'admission au programme se fait par ordre d'arrivée. **Ceci est un programme contingenté.** Les étudiants doivent se présenter au plus tard le troisième jour de classe pour garder leur place. **Une fois que les places ont été prises, les étudiants ne peuvent plus s'inscrire.** Les étudiants doivent inscrire leurs frais de scolarité au plus tard le 15 septembre. Les étudiants doivent faire parvenir une demande à cet effet par écrit **avant la fin de la troisième journée de cours** aux Services aux clients. Un remboursement des droits de scolarité, moins des frais d'annulation de 200 \$ CA sera émis. Ces frais sont sujets à changement sans préavis. Le chèque de remboursement sera envoyé par la poste dans un délai de quatre à six semaines.

Pour plus de renseignements sur les dates des sessions, veuillez consulter le site suivant :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/programmes-danglais/certificat-de-competece-eng-langue-culture/dates-de-sessions.

2.3.2.3 Exigences du programme

Les étudiants doivent obtenir une note minimale de C (55 %) pour réussir un cours. Selon les politiques internes en vigueur concernant les programmes, ils doivent toutefois obtenir une note minimale de B- (65 %) et assister au moins à 80 % des cours pour passer au niveau supérieur.

Un étudiant inscrit à un programme de certificat de compétence ne pourra obtenir plus de deux notes insatisfaisantes par cours (ou par niveau) dans le programme de certificat de compétence. Un étudiant ne peut obtenir plus de deux notes insatisfaisantes pour un même cours à un même niveau dans le programme de certificat de compétence. Un étudiant qui ne peut accéder à un niveau supérieur après deux tentatives doit obtenir la permission du coordonnateur de programme pertinent afin de pouvoir demeurer dans le programme. Les étudiants dont le dossier comporte trois (3) notes insatisfaisantes seront tenus d'abandonner ce programme.

Les étudiants ont la responsabilité de s'assurer qu'ils ont satisfait à toutes les exigences préalables au programme, faute de quoi ils ne

2.5 Certificat en enseignement de l'anglais pour les enseignants parlant d'autres langues (TESOL) (12 UEC)

Ce certificat, non assorti d'unités, en enseignement de l'anglais pour les enseignants parlant d'autres langues (TESOL) est un miniprogramme de quatre (4)

2) Le module intermédiaire et avancé assorti d'unités est composé de dix cours de 39 heures, assortis de trois unités chacun. Il s'agit des cours de niveau 200, 300 et 400.

Le programme est offert trois fois par année. À l'automne et à l'hiver, les modules préparatoire et intermédiaire et avancé assortis d'unités durent 13 semaines. Au printemps, les deux modules durent 9 semaines. Les cours sont offerts le soir en semaine et le samedi matin.

Les étudiants inscrits dans un cours assorti ou non d'unités ont un accès exclusif, sur l'interface WebCT/Vista, à du matériel pédagogique en ligne leur donnant la possibilité de participer à des projets virtuels ou de renforcer, en dehors de la classe, leur apprentissage de la langue. Les outils de communication intégrés à myCourses aident à consolider davantage l'appui pédagogique du chargé de cours.

Le programme mène, sous certaines conditions, au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle (consultez la section « Règlements universitaires »). Le niveau de ce certificat correspond au niveau avancé sur l'échelle de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL). Pour plus de renseignements sur les dates des trimestres, veuillez consulter le site web du Département.

Cours préalables

CEFN 102	(3)	Basic French
CEFN 104	(3)	Elementary French
CEFN 106	(3)	Fundamentals of French Grammar and Writing
CEFN 107	(3)	Fundamentals of French Oral Communication

Cours obligatoires - Intermédiaire et avancé (30 unités)

CEFN 211	(3)	Functional French Grammar/Writing 1
CEFN 212	(3)	French Communication Practice 1
CEFN 221	(3)	Functional French Grammar/Writing 2
CEFN 222	(3)	French Communication Practice 2
CEFN 331	(3)	Functional French Grammar/Writing 3
CEFN 332	(3)	French Communication Practice 3
CEFN 411	(3)	French Grammar/Writing Techniques
CEFN 412	(3)	French Oral Communication Techniques
CEFN 421	(3)	French Written Communication Contexts
CEFN 422	(3)	French Oral Communication Contexts

Cours complémentaires

CEFN 401	(3)	French Vocabulary in Context
CEFN 402	(3)	Persuasive French in Communication

Notes :

* 1 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEFN 221 et CEFN 222 et qui veulent être admis au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle doivent suivre deux cours complémentaires (CEFN 401 et CEFN 402) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour tout supplément d'information, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

* 2 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEFN 331 et CEFN 332 et qui veulent être admis au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle doivent passer deux examens d'équivalence qui correspondent aux cours du niveau inférieur (CEFN 221 / CEFN 222) et suivre deux cours complémentaires (CEFN 401 et CEFN 402) ou des cours équivalents approuvés par l'unité des Langues et communication interculturelle afin de satisfaire aux exigences du programme. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre du module avancé du programme. Pour tout supplément d'information, veuillez communiquer avec l'unité des Langues et communication interculturelle.

* 3 Les étudiants qui commencent leurs études par les cours CEFN 411 et CEFN 412 ne sont pas admissibles au certificat de compétence - français pour la communication professionnelle. Toutefois, ils peuvent obtenir une attestation de compétence avancée en français s'ils s'inscrivent comme « étudiants à statut particulier » et réussissent les quatre (4) cours du niveau avancé (CEFN 411, CEFN 412, CEFN 421 et CEFN 422) avec un

3.2.2 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle : Règlements universitaires

Critères d'admission

Pour être admis au *certificat de compétence – français pour la communication professionnelle* :

- Les étudiants doivent passer le test de classement et avoir un niveau de compétence égal ou inférieur au niveau intermédiaire élevé (CEFN 331 / CEFN 332) (veuillez consulter la section intitulée *section 3.2.3: Certificat de compétence - français pour la communication professionnelle : Test de classement* et www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programm600118660sement)

Le test de classement dure environ deux heures.

Compte tenu du grand nombre de candidats qui viennent passer le test, les étudiants sont priés de se présenter 30 minutes à l'avance et de se munir de deux pièces d'identité avec photo, d'un crayon à mine bien taillé ainsi que d'une gomme à effacer.

Les droits pour chaque test s'élèvent à 35,32 \$ (non remboursables et sujets à changement), et les étudiants doivent s'en acquitter lors de l'inscription. Les résultats du test sont disponibles trois jours ouvrables après la date du test ou au moment de l'inscription aux cours. Pour s'inscrire à un cours, les nouveaux étudiants sont priés de prendre rendez-vous.

Pour plus de renseignements concernant les dates du test de classement, veuillez consulter le site suivant :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/programmes-de-francais/certificat-de-competence-francais-pour-la-communication-professionnelle/test-classement.

3.2.4 Certificat de compétence – français pour la communication professionnelle : Formation sur mesure en langue française

L'unité des *Langues et communication interculturelle* propose une formation sur mesure en langue française à des fins professionnelles ou de formation.

Nos programmes élaborés sur mesure permettent de répondre aux besoins spécifiques en langue et en communications de communautés locales et internationales. Nous invitons les personnes appartenant aux groupes suivants à s'inscrire à nos programmes :

- Employés d'entreprises, d'agences gouvernementales, d'organismes et d'établissements divers;
- Professeurs aux niveaux primaire, secondaire ou du cégep, ainsi que les enseignants au niveau universitaire nécessitant le français pour enseigner;
- Autres professionnels faisant usage du français en milieu de travail ou qui en aurait éventuellement besoin;
- Diplômés d'écoles secondaires ou étudiants à l'université.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Internet :

www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/programmes-de-francais/certificat-de-competence-francais-pour-la-communication-professionnelle.

3.3 Programme intensif de français : certificat de compétence en français - langue et culture (Sommaire)

Le *certificat de compétence en français - langue et culture* a été conçu afin d'offrir une formation intégrée et approfondie en français langue seconde ou français langue étrangère. Ce certificat comporte cinq niveaux (de débutant à avancé).

3.3.1 Programme intensif de français : certificat de compétence en français — langue et culture (100 EUC)

Le programme a entre autres comme objectif de présenter des stratégies pour apprendre à parler, à écouter, à écrire, à lire et à prononcer ainsi que des modules culturels spéciaux dans certains niveaux. Ce programme vise l'acquisition de compétences en langue et en communications ainsi que des connaissances pragmatiques et socioculturelles essentielles afin de permettre aux étudiants de s'intégrer facilement dans un environnement professionnel et social francophone. Du temps en classe est passé dans le laboratoire de langue afin de concentrer sur les besoins et le développement particuliers de chaque étudiant. Des groupes peu nombreux permettent aux étudiants de profiter au maximum de l'enseignement et de partager une expérience unique d'apprentissage avec des camarades de classe qui viennent de partout dans le monde.

Les cours sont répartis sur cinq niveaux, du niveau débutant au niveau avancé. L'horaire des cours est de 9 h à 15 h, du lundi au vendredi. Six sessions de cours sont offertes chaque année tout au long des trimestres d'été, d'automne et d'hiver. Le niveau d8.1 T169.401 Tr2 T4I4 0 0 1a

CFRN 323	(20)	Intensive French - Elementary
CFRN 333	(20)	Intensive French - Intermediate 1
CFRN 343**	(20)	Intensive French - Intermediate 2
CFRN 423	(20)	Intensive French - Advanced

Nota :

* CFRN 223 (20 UEP) Intensive French - Elementary Low

* CFRN 223 doit être suivi si l'étudiant obtient une note entre 55 et 64 % pour le cours CFRN 203 OU peut être suivi pour remplacer le cours CFRN 203 avec la permission du directeur de programme.

** CFRN 355 (20 UEP) Intensive French - Intermediate High

** CFRN 355 doit être suivi si l'étudiant obtient une note entre 55 et 64 % pour le cours CFRN 343 OU peut être suivi pour remplacer le cours CFRN 343 avec la permission du directeur de programme.

3.3.2 Programme intensif de français : certificat de compétence en français – langue et culture : Règlements universitaires

3.3.2.1 Critères d'admission

- Les étudiants doivent être âgés de 18 ans et plus;
- Les étudiants doivent avoir complété leur diplôme de fin d'études secondaires ou l'équivalent;
- Les étudiants doivent passer un test de classement afin d'évaluer leur niveau de connaissance. Ce test est valide pour une période maximale d'une année. Au-delà de cette période, les étudiants sont tenus de passer le test à nouveau.

3.3.2.2 Formalités d'admission

Pour s'inscrire au *certificat de compétence en français - langue et culture*, les étudiants doivent remplir un formulaire d'inscription et le retourner accompagné, comme suit :

- du montant des droits d'admission (80,72 \$ CA – non remboursables et sujets à changement sans préavis) et des droits de scolarité en devises canadiennes. Le règlement peut être fait par Visa ou MasterCard, par chèque visé ou par mandat libellé à l'ordre de l'Université McGill;
- d'une pièce d'identité (passeport ou certificat de naissance). Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans;
- d'un diplôme de fin d'études secondaires ou l'équivalent;
- du paiement, pour toutes les sessions, de l'assurance-maladie auprès de la Croix Bleue (pour les étudiants étrangers).

L'admission au programme se fait par ordre d'arrivée. **Ceci est un programme contingenté.** *Les étudiants doivent se présenter au plus tard le troisième jour de classe pour garder leur place*, faute de quoi ils devront renoncer à leur inscription. Pour annuler l'inscription à la session en cours, les étudiants doivent faire parvenir une demande à cet effet par écrit **avant la fin de la troisième journée de cours** aux Services aux clients. L'étudiant sera remboursé le solde des droits de scolarité et des frais d'assurance-maladie moins les frais d'annulation de 200 \$ CA (sujets à changement sans préavis). Le chèque de remboursement sera envoyé par la poste dans un délai de quatre à six semaines.

Pour plus de renseignements sur les dates des sessions, veuillez consulter le site suiv

Diversité et de l'Inclusion (MIDI) comme l'équivalent du niveau 7 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*.

3.3.3 Tests de classement pour le certificat de compétence en français - langue et culture

Tous les nouveaux étudiants doivent subir un test de classement. L'objectif de ce test est de déterminer le niveau de compétence en français de l'étudiant et de cibler ses besoins. Le test a lieu environ une semaine avant le début des cours; pour le passer, il faut être admis au programme. Les résultats du test sont valides pour une durée d'une année. Le fait de passer un test de classement n'assure pas une place dans les cours. Les étudiants qui n'ont pas suivi de cours à l'unité des *Langues et communication interculturelle* depuis plus d'un an doivent repasser un test de classement.

3.3.4 Étudiants étrangers

Si vous n'êtes pas citoyen canadien ou résident permanent et souhaitez étudier pendant plus d'une session, vous devez faire une demande d'admission pour un an afin d'obtenir un **permis d'études et un certificat d'acceptation du Québec**.

Les étudiants qui prévoient compléter leurs études pendant une session n'ont besoin que d'un visa de résident temporaire.

Vous pourriez également avoir besoin d'une AVE (autorisation de voyage électronique) ; pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site suivant : www.mcgill.ca/internationalstudents/immigration-documents/new-etax.

L'Université McGill ne délivre aucun document relatif à l'immigration. Nous conseillons aux étudiants d'entamer les procédures le plus tôt possible et de faire preuve de patience. Pour d'autres précisions, communiquer avec les Services aux clients ou adressez-vous à l'ambassade ou au consulat du Canada dans votre pays de résidence.

Par règlement du Sénat de l'Université, **TOUS** les étudiants étrangers et les personnes à charge sont tenus d'adhérer au régime d'assurance-maladie de la Croix-Bleue de l'Université. L'assurance offerte par l'Uni

milieu professionnel et un suivi pédagogique rigoureux. Les trois niveaux du programme sont compatibles avec des cadres de références canadiens et internationaux à l'égard des langues comme les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC), le guide des compétences de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL) et le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Cours obligatoires

CFRN 215	(8)	French Grammar at Work
CFRN 216	(8)	French Grammar and Writing in Context 1
CFRN 315	(8)	French Grammar and Writing in Context 2
CFRN 316	(8)	French Vocabulary for Workplace
CFRN 415	(8)	French Writing Techniques for Workplace
CFRN 416	(8)	French Written Communication Strategies for Workplace

4 TEFAQ (Test d'évaluation de français adapté au Québec)

Le TEFAQ est un test de compétence en français reconnu par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du processus de sélection des candidats à l'immigration pour l'obtention du CSQ (certificat de sélection du Québec).

Le test est composé de quatre parties :

- Compréhension orale (40 minutes)
- Expression orale (15 minutes)
- Compréhension écrite (60 minutes)
- Expression écrite (60 minutes)

Le test est offert par l'Université McGill, pour le compte de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France (CCI Paris Île-de-France). Pour de plus amples informations sur ce test, veuillez consulter le site : www.francais.cci-paris-idf.fr/tefaq-et-e-tefaq ou l'École d'éducation permanente de McGill :

Téléphone : 514-398-2681

Courriel : tefaq.scs@mcgill.ca

Site web : www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/programmes-et-cours/langues/examens-et-certification-0/tefaq

5 Programmes et cours de langue espagnole (offerts par l'unité de Traduction et expression écrite)

Pour de plus amples informations concernant les Programmes et cours de langue espagnole offerts par l'École d'éducation permanente, cliquez sur [École d'éducation permanente](#) > [Domaines d'étude](#) > [Traduction et expression écrite](#) > [Les programmes et les cours de Traduction et expression écrite](#) > [: Programmes et cours de langue espagnole](#).